

## NOTE du SPI

Dans le cadre de son plan « *Action ! Pour une politique publique de transition écologique et énergétique dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée* »,

**Le CNC a annoncé la mise en place d'une conditionnalité de ses aides au respect d'obligations environnementales (I).**

**Nous vous conseillons vivement d'anticiper ces évolutions dès maintenant :**

- **En sollicitant les prestations d'appui-conseil aux entreprises (II) ;**
- **En utilisant les formations proposées en la matière (III) élaborées par l'Afdas avec les partenaires sociaux du secteur et sur lesquelles le SPI a travaillé activement, notamment pour qu'elles soient intégralement prises en charge par l'Afdas.**

### **(I) ÉCOCONDITIONNALITÉ DES AIDES DU CNC**

**Dans un premier temps, le CNC vous demandera de lui présenter un bilan carbone.**

**Sont visées les œuvres audiovisuelles et les œuvres cinématographiques (court et long-métrage) appartenant aux genres fiction et documentaire.**

Pour le moment, ne sont pas concernées les œuvres d'animation, les œuvres numériques (immersives) et les captations audiovisuelles de spectacles vivants.

**A noter que le SPI a demandé l'ouverture d'une véritable concertation plus large visant à adapter les dispositifs de soutien à la prise en compte des enjeux de transition écologique de la production.**

Néanmoins, à ce stade, le CNC prévoit :

- **A compter du 31 mars 2023 :** les entreprises sollicitant l'attribution d'une aide financière à la production devront remettre au CNC :
  - Lors de la remise du devis de production : un **bilan prévisionnel** détaillé relatif à l'empreinte carbone induite par la production de l'œuvre ;
  - Lors de la remise du coût définitif de production : un **bilan définitif** détaillé relatif à l'empreinte carbone induite par l'œuvre.

Lorsque l'aide est sollicitée après achèvement de l'œuvre, un bilan prévisionnel est également remis par l'entreprise.

Les bilans devront tenir compte des émissions directes et indirectes induites, notamment, par les achats de services, les ressources matérielles, les moyens techniques, la postproduction, l'hébergement et les repas, le transport de personnes et de biens et la gestion des déchets. **Dans cette optique, le CNC est en train d'élaborer un référentiel de méthodologie de calcul de l'empreinte carbone des œuvres. Plusieurs calculateurs carbones seront homologués à cet effet.**

- **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :** l'attribution et le versement des aides financières sera subordonnées à la remise des bilans carbone prévisionnels et définitifs.

La méconnaissance de cette obligation donnera lieu soit au refus de l'aide, soit au retrait de l'aide attribuée à titre conditionnel assorti d'un reversement des sommes déjà reçues. Cela pourra entraîner, le cas échéant, le non-versement du solde de l'aide.

Ces nouvelles obligations vont induire de nouvelles prestations (calculateurs carbone homologués par le CNC) . Nous pouvons d'ores et déjà vous recommander deux outils :

- Le *Carbon Clap'* (dont la prochaine mise à jour sera lancée courant novembre) : <http://www.carbonclap.ecoprod.com/>
- *Seco2* (de Secoya) : <https://www.seco2.fr/>

Par ailleurs, nous insistons sur le fait que de nouvelles compétences liées notamment à la réalisation de ces bilans carbone seront nécessaires au sein de vos entreprises. Nous vous conseillons les accompagnements et formations suivantes :

## (II) ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

L'entreprise peut par ailleurs bénéficier d'un « [Appui-Conseil](#) » financé par l'Afdas en matière de transition écologique.

Il s'agit d'une prestation de conseil avec un consultant spécialisé pour **l'établissement d'un diagnostic, l'élaboration d'un plan d'actions, l'accompagnement et le suivi dans la mise en œuvre du plan d'actions** en matière – par exemple – de transition écologique de l'entreprise.

## (III) FORMATIONS TRANSITION ECOLOGIQUE EN AUDIOVISUEL ET EN CINEMA

En lien avec l'Afdas et la CPNEF de l'audiovisuel, le SPI a œuvré pour la **mise en place d'une offre de formations thématiques adaptées au secteur de l'audiovisuel et du cinéma** et pour la **prise en charge intégrale** de celle-ci. Un budget destiné à financer ces formations liées à la transition écologique a ainsi été fléché par l'Afdas de façon à faciliter les départs en formation.

- Pour les entreprises (salariés permanents) : les formations sont **prises en charge par l'Afdas à 100%, sans plafond**, et ne s'imputent pas les budgets formation « habituels » de l'entreprise.
- Pour les salariés intermittents du spectacle : les formations sont **prises en charge par l'Afdas à 100%, sans plafond, sans délai de carence**, et ne s'imputent pas les droits à formation « habituels » du salarié.
- Pour les chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés : vous pouvez bénéficier du financement de l'[Agefice](#) pour votre formation professionnelle continue. Pour cela, vous devez remplir un dossier de demande préalable de financement d'une action de formation.

A titre d'exemple, voici quelques exemples (non exhaustifs) de formations qui pourraient vous intéresser :

### **Formation : La production audiovisuelle responsable**

*Pour intégrer le développement durable dans un projet audiovisuel ou cinématographique*

Prochaines sessions :

- [Commission Supérieure Technique de l'image et du son \(CST\) & Ecoprod](#)

Formation 2 jours (14h) en présentiel (Paris) ou à distance

Prochaines sessions : 27 et 28 octobre 2022, 8 et 9 décembre 2022, 15 et 16 décembre 2022

Plus d'infos : <https://formation.cst.fr/protection-de-lenvironnement/#>

- [The Media Faculty](#)

Formation 3 jours (21h) en présentiel (Paris) ou à distance

Prochaine session : entre mi-novembre et mi-décembre 2022

Plus d'infos : <https://themediafaculty.com/2021/11/15/cat-production-eco-responsable/>

**Formation : Mise en place d'une stratégie bas carbone et initiation au bilan carbone**

*Pour faire l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son organisation afin d'identifier les impacts environnementaux de son activité et commencer à réfléchir à un plan d'actions*

Prochaines sessions :

- [Commission Supérieure Technique de l'image et du son \(CST\) & Ecoprod](#)

Formation 2 jours (14h) en présentiel ou à distance

Prochaines sessions : 25 et 26 octobre 2022, 6 et 7 décembre 2022

[Plus d'infos](#)

- [Institut de formation carbone \(IFC\)](#)

Formation 3 jours (21h) en mixte ou à distance

Prochaine session : 2 février et 7 mars 2023

[Plus d'infos](#)

**Certification : Déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle dans la production audiovisuelle et cinéma**

*Pour réinterroger son métier à l'aune des enjeux de transition écologique, définir une stratégie écoresponsable de production, organiser et mettre en œuvre une démarche écoresponsable sur un tournage, accompagner les équipes techniques et artistiques dans leur développement écoresponsable*

[6 organismes de formations habilités](#) pour ce certificat de compétences professionnelles. Prochaines sessions :

- Commission Supérieure Technique de l'image et du son (CST) & Ecoprod

Formation 17 jours (119h) en présentiel à Paris

*Plus d'infos : [Parcours Décors](#) / [Parcours Régie & Production](#)*

- Illusion & Macadam

Formation 13 jours (85h) en présentiel à Montpellier

*[Plus d'infos](#)*

- Travelling & FTV Studio

Formation 56h (8 jours) en présentiel à Montpellier

*[Plus d'infos](#)*